

**DU 18 DECEMBRE 2009**

**Présidence de** M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne

**Secrétaire :** Monsieur Stéphane MARSALLON

---

**LE CONSEIL**

---

Présents :

M. HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne, Mme DUCASSÉ, M. FEYDEL, Mme HERFELD, M. TARER, Mme PERNOT-TINEL, M. VEYRAT, Mme RULLO, M. COURTOIS  
Adjoints au Maire

Mme BAZIN, M. ARNOL, M. MARSALLON, Mme BIGAND-VIVIANI, M. VALAT, M. MEILLAT, Mme THOMAZIE, M. DOSSO, Mme PROVOST, Mme LHERMENIER, M. LOIZON, Mme LATAPIE, M. MAKHTAT, M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB  
Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

M. DHOMBRES ayant donné procuration à M. le Maire  
Mme BRISTOT ayant donné procuration à M. FEYDEL  
Mme ALY ayant donné procuration à Mme DUCASSÉ  
M. POTIER ayant donné procuration à M. TARER  
Mme PIRÈS-MARRARO ayant donné procuration à Mme RULLO

Absents Excusés :

---

Ouverture de la séance à 20 H 25.

Désignation à l'unanimité de Monsieur Stéphane MARSALLON en qualité de secrétaire de séance.

**Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Novembre 2009**

Monsieur DUROVRAY propose que le compte rendu du conseil municipal soit transmis à un membre de l'opposition pour remarque avant sa diffusion. Il demande également à ce que l'enregistrement du conseil municipal soit donné à Mme CARILLON sans qu'elle ait besoin de formuler sa demande par courrier.

Monsieur Le Maire répond qu'il continuera à demander un courrier, afin de conserver une trace de la délivrance de l'enregistrement.

**ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 Novembre 2009.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire indique que la question orale déposée par Monsieur BIZIEUX sera examinée en fin de séance.

## **ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

L'ordre du jour.

### **2. Adoption du Budget Primitif 2010**

Monsieur le Maire présente le contexte national, avec les réformes des collectivités territoriales et les inquiétudes perçues par l'ensemble des Maires. Malgré la démonstration de ce contexte défavorable, Monsieur le Maire maintient les engagements pris par la majorité sur la stabilité de la pression fiscale depuis 1997.

Madame DUCASSÉ fait une présentation détaillée du Budget Primitif 2010 où elle fait ressortir les marges de manœuvre d'une nouvelle organisation et modernisation des services publics de la Ville. Elle présente l'ensemble des investissements qui seront réalisés sur l'année 2010 et souligne la rigueur financière au regard de l'emprunt et du désendettement sur l'exercice 2010. Les ratios de la Ville de Montgeron seront encore cette année très bons en comparaison des ratios de la moyenne nationale. Elle insiste sur la capacité de désendettement qui est de 7 ans et demi, alors que la limite critique fixée par les analystes financiers est de 12 ans.

Monsieur DUROVRAY indique que peu de choses concernent le Budget 2010, mais plutôt des actions 2009 ou ce qu'il se passe nationalement. Il dit que Monsieur le Maire avait signalé, lors du débat 2009, que l'opposition avait formulé des remarques inexactes, à savoir que les recettes étaient surestimées et les dépenses sous-estimées. Monsieur DUROVRAY précise que l'exécution du Budget 2009 pourra être constatée lors de l'examen du compte administratif 2009. Les inscriptions budgétaires de l'école Hélène Boucher avaient toutes été prévues, or 800.000€ ont été rajoutés lors du dernier conseil municipal. Sur les droits de mutation, l'opposition avait critiqué l'optimisme de la majorité qui avait inscrit en 2009 le même montant que l'année précédente. Cependant, les droits de mutation 2009 ne pourraient dépasser 700.000€. Et la prévision 2010 de 650.000€ indique que les droits de mutation seront inférieurs à ce qui avait été prévu. L'opposition avait relevé qu'il n'y avait pas de subvention prévue pour le CCAS et la Caisse des Ecoles, et qu'il faudrait en voter une. La subvention au CCAS a été votée en cours d'année lors du Budget supplémentaire. Sur la présentation en images des investissements intervenus sur la Ville en 2009, certaines opérations ne dépendent pas de la Ville de Montgeron, mais de la Région pour le lycée de Montgeron, du Département pour le collège Weiler, de la Communauté d'Agglomération, pour la Maison de l'Environnement et la piscine.

Sur les propos de Madame DUCASSÉ, Monsieur DUROVRAY dit que, ces dernières années, le budget de la Ville n'a pas été géré en bon père de famille, et cela a des conséquences graves pour les montgeronnais dans le budget 2010. Le budget de la Ville doit en effet être géré comme celui d'un ménage : avec les recettes, il faut faire face aux dépenses courantes, rembourser la dette, et épargner pour faire face aux coups durs. Or ces dernières années, les dépenses ont augmenté fortement : les dépenses réelles de fonctionnement sont passées de 25,471M€ en 2008 à 27,310M€ en 2009, soit une progression de 7,31%. Sur la dette, le chiffre présenté concerne la dette par habitant. Or, entre le précédent et le nouveau budget, il y a 1.000 habitants de plus. Ce qui fait baisser la moyenne par habitant alors que la dette augmente. D'après le débat d'orientation budgétaire, la dette devrait atteindre 23,5M€ en 2010, soit une augmentation de 13% par rapport à 2007. L'augmentation des dépenses et de la dette a pour conséquence une diminution de l'épargne, et donc un financement des investissements de plus en plus par l'emprunt.

Sur le Budget de fonctionnement 2010, certaines choses n'ont pas été mentionnées, notamment le fait qu'il est prévu de réduire un certain nombre de services publics. Ainsi, la baisse des dépenses de personnel ne s'explique pas seulement par le transfert à la communauté d'agglomération du centre social marcel pagnol. Il y aura des suppressions de services et de postes, notamment pour la restauration scolaire (-200.000€ sur les dépenses de personnel par rapport à 2009), pour la jeunesse (-350.000€), pour l'office du tourisme, pour lequel le poste sera sans doute supprimé, pour les stades (-120.000€), pour les interventions sociales (-40.000€), pour la famille (-30.000€). Or ceci est choquant, car ce n'est pas annoncé clairement, la majorité annonçant que Montgeron renforce le service public. Mais cela n'est pas vrai pour tous les secteurs : les honoraires versés aux bureaux d'études et aux conseillers en communication passent de 120.000€ en 2008 à 151.000€ en 2010, soit une hausse de 25% en trois ans. Les frais de contentieux qui triplent en l'espace de 2 ans. L'étude sur les dépenses d'énergie n'a toujours pas été rendue alors qu'elle était attendue pour le mois de mars ou avril 2009, et plus on parle de développement durable, plus les dépenses d'énergie augmentent : la prévision est en hausse de 7% pour l'an prochain. Les emplois de cabinet augmentent de 17%, les dépenses de communication sont apparemment en baisse, mais ne font plus apparaître les dépenses de personnel, qui sont au moins de 60.000€, ce qui fait progresser ce poste plutôt que de le faire diminuer. Au final, la décision de supprimer des services publics de terrain, utiles aux montgeronnais, a été prise, sans réduire le train de vie de la mairie.

Sur l'épargne, il faut distinguer l'épargne brute et l'épargne nette. L'épargne brute correspond aux 2,9M€ annoncés. L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette, de 2,485M€. Cette épargne nette n'est plus que de 400.000€ alors qu'elle était de 2,6M€ en 2007. Cela explique que la Ville n'a plus les moyens d'investir. Les grandes victimes du budget 2010 sont les services publics et les investissements de la vie quotidienne. Il est vrai que les montgeronnais sont habitués au feu d'artifice avant les élections, et après c'est un peu la Belle au bois dormant. Il y avait eu 17M€ d'investissements en 2007, 16M€ en 2008, 8M€ en 2009 et à peine plus de 5M€ en 2010, soit une baisse de 40% par rapport à 2009. Cela se traduit par une moyenne de 220€ d'investissement par habitant, contre 380€ par habitant pour la moyenne nationale. De plus, ces investissements sont de plus en plus financés par l'emprunt. Certes les nouveaux emprunts diminuent, mais moins vite que l'investissement. 30% des investissements seront financés par la dette en 2010, alors le ratio était de 12% antérieurement.

Monsieur DUROVRAY pose ensuite plusieurs questions : toutes les subventions aux associations ne sont pas mentionnées dès le budget primitif, il suppose qu'elles seront votées en cours d'année, comme pour le budget précédent. Sur les provisions pour risques, elles concernent le marché Saint-Hubert et sont passées de 705.000€ en 2009 à 744.000€ en 2010. Il demande des explications, au vu de l'importance des sommes en jeu. Sur la dotation globale de fonctionnement, il note une augmentation de la somme de 2,7% par rapport à 2009, contrairement au discours de la majorité sur le désengagement de l'Etat. Par contre, les dotations du conseil général passent de 280.000€ en 2008, à 240.000€ en 2009 et 200.000€ en 2010, soit une baisse de 25%, sans que cela n'ait été relevé. Sur le Budget des ordures ménagères, il constate une hausse de 90.000€ des dépenses liées au traitement de ces ordures, alors même qu'il a été annoncé une baisse des coûts au SIREDOM. Les recettes augmentent elles aussi de 90.000€, la question est de savoir si cela va se traduire par une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2010.

Monsieur le Maire répond que les chiffres peuvent toujours être présentés selon le message à faire passer. Parler de la réforme des collectivités territoriales et de l'inquiétude sur la taxe professionnelle, c'est parler d'avenir. Parler du redressement des finances de l'Etat, c'est gênant.

Madame DUCASSÉ répond ensuite point par point à Monsieur DUROVRAY. Pour les droits de mutation, elle indique qu'ils avoisineront les 720.000€ en 2009, contre 780.000€ prévus, car Montgeron n'a pas subi trop fortement la crise immobilière, contrairement à d'autres communes du Val d'Yerres. Pour 2010, 650.000€ sont prévus, ce qui reste prudent au regard de certains indicateurs qui montrent une tendance à la reprise l'année prochaine. Pour l'école Hélène Boucher et les crédits inscrits dans la dernière décision modificative, il ne s'agit pas de travaux supplémentaires, mais de clauses de révision de prix qui arrivent toujours en fin d'opération. En aucun cas cela ne modifie le montant des travaux pour cette école. Pour le CCAS et la Caisse des Ecoles, les subventions versées sont des subventions d'équilibre qui sont versées après le vote du budget de la Ville, lorsque les budgets de ces organismes sont étudiés, et cela n'est pas une particularité montgeronnaise. En tout cas, il n'est pas question de ne pas subvenir à l'équilibre de ces deux budgets annexes.

En ce qui concerne la communauté d'agglomération, Madame DUCASSÉ rappelle que Monsieur DUROVRAY avait reproché de ne pas prendre en compte les dépenses liées aux équipements transférés. Suite au transfert du centre social Marcel Pagnol, l'attribution de compensation de la ville a été réduite, mais reste positive, contrairement à certaines villes dont l'attribution de compensation est négative. La communauté d'agglomération veille à entretenir et faire fonctionner les équipements intercommunaux. Il faut noter que le produit de taxe professionnelle de la Ville de Montgeron reste le plus élevé de la Communauté d'Agglomération. Sur les dépenses de personnel qui baissent, il faut noter que sur les 10 départs évoqués, 2 embauches sont prévues pour 2010, et que certains remplaçants étaient déjà arrivés en 2009. Certains départs concernent des personnes qui étaient en longue maladie, donc déjà remplacées. La diminution de la masse salariale ne correspond donc pas du tout à une diminution du service public rendu.

Au sujet de l'office du tourisme, Monsieur le Maire mentionne le décret de 2008 qui encadre la mise à disposition de personnel communal. En effet, ce texte interdit les mises à disposition à titre gratuit et oblige la commune à obtenir le remboursement des salaires de la part de l'association. C'est un vrai partenariat qui a été poursuivi depuis de nombreuses années, et qui a permis à l'office de tourisme de développer son activité, mais aujourd'hui ce problème reste à résoudre et est actuellement en discussion.

Madame DUCASSÉ indique ensuite que les provisions sont reconduites d'années en années. Celle qui concerne le marché Saint-Hubert n'a pas augmenté (705.308€), mais il a fallu ajouter des provisions correspondant à des contentieux nouveaux, notamment en matière de personnel. Par ailleurs, les crédits consacrés aux fêtes et cérémonies augmentent légèrement au motif qu'ils incluent désormais les animations du marché Saint-Hubert, qui étaient imputées sur d'autres crédits précédemment. Les dépenses de communication sont impactées par le lancement du junior mag'. Elle relève par ailleurs la baisse de la participation du département sur le secteur petite enfance, en application d'un dispositif plus restrictif relatif aux établissements d'accueil à partir du 1<sup>er</sup> septembre (exclusion des enfants de plus de trois ans du dispositif d'aides, paiement à l'heure-enfant pour les accueils collectifs et familiaux). En ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le budget du SIREDOM n'étant pas encore voté, la baisse des coûts de traitement des ordures ménagères sera, si elle se confirme, répercutée lors du vote des taux, et prise en compte dans le budget supplémentaire. Il n'est pas prévu d'utiliser le produit de la TEOM pour couvrir des dépenses non liées aux ordures ménagères. Pour les charges générales, les dépenses réelles de fonctionnement ont légèrement augmenté, afin de prendre en compte la hausse des tarifs de l'énergie et la nouvelle taxe carbone, qui est évaluée par Philippe Laurent à environ 2€ par habitant. Quant à l'autofinancement, il augmente tout au long de l'année. En 2009 il a atteint 2,9M€ après les différentes décisions modificatives et le budget supplémentaire (contre 2,6M€ prévus au budget primitif).

Madame DUCASSÉ fait remarquer à Monsieur DUROVRAY que, malgré ses dires, les inscriptions supplémentaires en budget supplémentaire et en décision modificative de l'exercice 2009 font apparaître des recettes réelles augmentées de près de 500.000€ pour seulement 133.000€ d'inscriptions en dépenses sur la section de fonctionnement. La différence, soit 367.000€, représente l'autofinancement supplémentaire qui servira à augmenter les projets en investissement pour un montant augmenté de 2.091.709€. Ainsi, la Ville de Montgeron sur 2009 investit plus de 10 millions d'euros pour la rénovation et l'embellissement de notre commune. Madame DUCASSÉ démontre une fois encore la bonne gestion et le respect des inscriptions budgétaires.

Madame DUCASSÉ rappelle que la ville de Yerres présente une épargne de gestion de - 600.000€ alors que celle de la Ville de Montgeron est de 400.000€. Sur la dette, cette dernière sera de 21,765M€ au 01/01/2010, soit 925€ par

habitant et une capacité de désendettement de 7 ans et demi. Au 31/12/2010, à condition de lever totalement l'emprunt 2009 et 2010, la dette atteindra 23,350M€, ce qui représente 992€ par habitant. La capacité de désendettement sera de 8 ans. Par comparaison, elle est de 12 ans à Yerres. La situation financière de la Ville de Montgeron est donc saine.

Monsieur le Maire rappelle que la moyenne nationale d'endettement se situe à 1072€ par habitant, alors que l'endettement de la Ville de Yerres se situe à 1222€ par habitant, donc largement au-dessus de la moyenne.

Monsieur MEILLAT relève le débat récurrent sur les ordures ménagères, et se lasse du procès d'intention qui est fait par Monsieur DUROVRAY sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il s'étonne de cet intérêt prononcé de Monsieur DUROVRAY pour ce sujet, mais présente une explication. Ainsi, il procède à la lecture d'une lettre adressée par le Président du SIVOM à Monsieur DUPONT-AIGNANT, Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, à l'époque où Monsieur DUROVRAY occupait un poste à responsabilité à la CAVY. Le président du SIVOM s'étonne des pratiques de la CAVY sur le budget des ordures ménagères, et demande à ce que les recettes de ce budget ne servent pas à financer des dépenses extérieures à ce budget, faisant en outre augmenter la pression fiscale alors que le SIVOM ne le demandait pas. Depuis 2005, plus de 2,2M€ ont ainsi été ponctionnés sous couvert de la TEOM. Il demande à ce que cette pratique cesse, car elle n'est pas conforme à la transparence et à l'honnêteté intellectuelle que doivent présenter les élus locaux et rappelle qu'aucune autre collectivité adhérente du syndicat ne se permet ce genre de pratique.

Monsieur VALAT précise que depuis deux ans, le SIREDOM (112 communes et plus de 600.000€ habitants) dispose d'un nouveau bureau exécutif. Des audits techniques, juridiques et financiers ont été lancés, et ont permis de redresser la situation, au bénéfice des concitoyens. Cela aboutit en 2010 à une baisse des coûts de tri et de traitement ainsi qu'à l'ouverture d'un nouveau centre de tri.

Madame LATAPIE, en tant que représentante du parti communiste, s'étonne que Monsieur DUROVRAY se fasse le défenseur du service public, alors que la majorité gouvernementale pratique la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), et la suppression de postes dans la fonction publique entre 2007 et 2011. Le discours de l'opposition n'est pas nouveau et rejoint celui du Président de la République en accusant les collectivités territoriales de mal gérer leur budget. Mais qui est le bon père de famille : la Ville de Montgeron qui évite d'augmenter les impôts et maintient le service public ou la majorité UMP qui diminue les ressources des collectivités et ponctionne les revenus des ménages (franchises médicales, taxe carbone, forfait hospitalier, fiscalisation des indemnités des accidentés du travail).

Monsieur BIZIEUX rappelle que l'opposition municipale est piquante, et qu'elle pose les questions qui dérangent, mais que c'est son rôle et qu'elle va continuer. Cela fait partie du jeu démocratique.

Monsieur le Maire répond qu'il accepte le jeu démocratique, mais qu'il faut que l'opposition admette que la majorité apporte des réponses argumentées aux questions posées.

Monsieur DUROVRAY rappelle que la dette de la Ville de Yerres était très élevée, ce qui explique que les ratios soient encore à ce niveau. Mais chaque année la ville rembourse plus qu'elle n'emprunte. Il ne comprend pas l'explication relative aux baisses des dépenses de personnel (l'effectif de la Ville passe de 450 à 445 agents) et reproche à la majorité de ne pas annoncer clairement la baisse des effectifs. Il dit que l'an prochain, il y aura encore moins d'agents communaux qu'aujourd'hui. Il souhaite plus d'explications sur les provisions, et notamment sur la procédure contentieuse relative au marché Saint-Hubert. Sur l'autofinancement, l'épargne nette était de 2,6M€ en 2007 et sera 4 ou 5 fois inférieure en 2010, même après les décisions modificatives et le budget supplémentaire. Sur les ordures ménagères, 90.000€ de dépenses et recettes sont inscrits en plus pour le traitement, il est normal que l'opposition pose la question de savoir pourquoi.

Monsieur le Maire rappelle que les montgeronnais ont été informés, à l'époque, des procédures en cours pour le marché Saint-Hubert.

Madame BIGAND-VIVIANI, en sa qualité de représentante du MRC, justifie son vote en faveur du budget : il ressort de l'analyse financière qu'elle a faite, que la situation financière de la Ville de Montgeron est bonne, malgré des contraintes fortes. Le budget d'investissement 2010 reste important, même si les plus grosses opérations sont aujourd'hui terminées.

Madame HERFELD déplore la méconnaissance que Monsieur DUROVRAY a du terrain montgeronnais. Elle déplore également les suppressions de postes dans l'Éducation Nationale (13.000 en 2009 et 17.000 en 2010). Mais elle relève l'effort de la Ville de Montgeron pour renforcer le service public, notamment par un taux d'encadrement d'ATSEM supérieur à la moyenne nationale, par la présence de trois éducateurs sportifs à temps plein sur le milieu scolaire, par des intervenants musicaux et arts visuels, par la possibilité de suivre des classes cuivres qui existent depuis 8 ans, et par les trois gymnases mis à disposition des scolaires. Sur la restauration scolaire, 150 à 160 personnes encadrent les enfants sur le temps de midi, ce qui représente un taux d'encadrement élevé. Et les investissements réalisés chaque année permettent d'améliorer le service, et se voir attribuer un numéro d'agrément européen.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget, chapitre par chapitre.

**PROCÈDE** Au vote du Budget Primitif 2010 chapitre par chapitre :

En dépenses de fonctionnement, les chapitres 011, 012, 014, 65, 66, 67, 022, 023, 042 sont votés à la majorité absolue : contre : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB.

En recettes de fonctionnement, les chapitres 013, 70, 73, 74, 75, 77, 042 sont votés à la majorité absolue : contre : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB.

En dépenses d'investissement, les chapitres 20, 204, 16, 020, 040 sont votés à la majorité absolue : contre : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB. Pour le chapitre 21, Monsieur DUROVRAY dépose une proposition d'amendement concernant la réfection de la voirie du chemin du dessus du Luet, qui est dans un état déplorable suite à la réfection du merlon il y a plus d'un an, d'autant que cet espace est très fréquenté par les élèves des établissements proches.

Monsieur le Maire répond que cela fait une dizaine d'année que la Ville travaille sur ce dossier, et que les délais sont longs parce qu'il a fallu acquérir un nombre important de parcelles, avec parfois une recherche des propriétaires ou de leurs héritiers, et parfois une opposition forte de certaines personnes. La Communauté d'Agglomération a pu réaliser le merlon, et la construction du lotissement va débuter dans peu de temps. Les travaux de voirie sont donc prévus, pour un montant de 160.000€. Le projet d'élargissement de la RN6 avait conduit l'Etat à constituer des emprises sur les terrains longeant la nationale. Il a fallu beaucoup de temps pour que l'Etat accepte de rétrocéder ces terrains suite à l'abandon du projet d'élargissement de la RN6.

Madame CARILLON s'interroge sur la date de début des travaux.

Monsieur TARER indique que le permis de construire sera délivré fin décembre, donc le promoteur pourra débuter les travaux dès la fin du délai de recours des tiers, soit deux mois plus tard. L'amendement relatif au chapitre 21 est soumis au vote et rejeté à la majorité absolue : Pour : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB.

Les chapitres 21 et 23 sont votés à l'unanimité.

En recettes d'investissement, le chapitre 13 est voté à l'unanimité. Les chapitres 16, 10, 024, 021, 040 sont votés à la majorité absolue : contre : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB.

L'opération de requalification des bâtiments de la place de Rottembourg est votée à l'unanimité, mais Monsieur DUROVRAY exprime son inquiétude quant au projet de rénovation de cette place, car les premières esquisses ne sont pas conformes à l'esprit général du quartier.

#### **APPROUVE À LA MAJORITÉ ABSOLUE**

**CONTRE : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB**

Le budget primitif 2010 de la ville de Montgeron qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Section d'investissement	7 685 313,65€
Section de fonctionnement	29 976 541,97€
TOTAL	37 661 855,62€

### **3. Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées lié au transfert à la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine du Centre Social Marcel Pagnol**

#### **APPROUVE Á L'UNANIMITÉ**

Le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation des charges transférées du 18 novembre 2009 relatif à l'évaluation des charges transférées relatives au Centre Marcel Pagnol.

**DIT** Que le transfert de l'établissement sera effectif à compter du 1er janvier 2010.

### **4. Modification du tableau des effectifs : suppressions et créations de postes**

Monsieur DUROVRAY souhaiterait connaître l'évolution de la structure administrative de la commune et s'il est possible d'avoir une présentation des nouveaux cadres de la Ville, qui ont tous changé depuis un an et demi.

Monsieur le Maire répond, en tant que chef du personnel, que tous les cadres n'ont pas changé, mais qu'il lui communiquera un organigramme des services communaux, incluant départs en retraite et promotions internes.

#### **DÉCIDE Á L'UNANIMITÉ**

La modification du tableau des effectifs ainsi qu'il est défini ci-dessous.

<b>SUPPRESSION DE POSTES SUITE AU TRANSFERT DU CENTRE SOCIAL MARCEL PAGNOL</b>
1 poste de Directeur du Centre Social Marcel Pagnol
1 poste d'attaché territorial à temps complet
2 postes d'adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet

**PRÉCISE** Que le nouveau tableau des emplois des titulaires est ainsi modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**5. Transfert des écoles et classes maternelles et primaires Hélène Boucher**

Monsieur DUROVRAY relève que la réalisation des trottoirs aux abords de l'école ne pourra pas être achevée pour la rentrée scolaire de janvier 2010. Il souhaite connaître les mesures qui ont été prises pour assurer la sécurité des piétons se rendant à l'école.

Monsieur le Maire répond qu'un chemin piéton provisoire protégé en graves sera mis en place pour la rentrée 2010. Madame HERFELD précise qu'un Pédibus sera également mis en place, sur demande de certains parents d'élèves.

**DECIDE** **À L'UNANIMITÉ**

Le transfert des classes actuelles et locaux annexes dans le nouveau groupe scolaire, sise Rue des Saules, soit :

\* Ecole Maternelle Hélène Boucher

4 classes

\* Ecole Élémentaire Hélène Boucher

7 classes

\* R.A.S.E.D.

5 postes

\* R. E.P.

1 poste

**DIT** Que le transfert des classes actuelles sera effectif à compter du lundi 04 janvier 2010.

**DECIDE** De conserver la dénomination actuelle pour ce nouveau groupe scolaire : « Hélène Boucher ».

**6. Désaffectation de l'école Hélène Boucher, sise prairie de l'Oly, parcelle cadastrée section AS n°411**

**AUTORISE** **À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire à procéder à la désaffectation de l'école Hélène Boucher, sise à la Prairie de l'Oly, cadastrée Section AS n° 411.

**7. Déconstruction du groupe scolaire Hélène Boucher - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de démolir et de procéder aux travaux de démolition correspondants**

**APPROUVE** **À L'UNANIMITÉ**

Le projet de déconstruction du groupe scolaire Hélène Boucher implanté sur la propriété communale cadastrée section AS numéro 411.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir et à procéder à la déconstruction des bâtiments du groupe scolaire Hélène Boucher.

**8. Révision du tableau de classement des voies communales et du linéaire de voirie communale**

Madame MUCEL demande la communication de la liste complète des voies qui ont été intégrées au domaine communal. Monsieur le Maire répond que cette liste lui sera communiquée ultérieurement.

**APPROUVE** **À L'UNANIMITÉ**

Le tableau de classement des voies communales ci-annexé.

**DIT** Que le linéaire des voies communales est porté à 59 054 m (cinquante neuf mille cinquante-quatre mètres).

**9. OPAH : extension du dispositif d'aides communales**

Monsieur BIZIEUX remarque que le dispositif OPAH n'a permis de subventionner que 7 dossiers en un an. Il constate que cela ne fonctionne pas, et souhaite savoir s'il est possible d'étendre le périmètre du dispositif à l'ensemble de la Ville, notamment pour les aides au ravalement, qui ne concernent que les bâtiments du centre ancien.

Monsieur TARER indique que toutes les aides concernent l'ensemble de la Ville, sauf celles relatives au ravalement, afin d'encourager à la rénovation du centre ancien. Seules 6 demandes sur 16 hors périmètre ont concerné le ravalement. L'évaluation sera faite au terme de la première année de fonctionnement. Si une forte demande d'aide pour le ravalement hors périmètre est constatée, alors la Ville proposera d'étendre ce périmètre à d'autres quartiers, voir à toute la Ville.

Monsieur le Maire rappelle que l'aide au ravalement est destinée à encourager au renouvellement du centre ancien et qu'il s'agit d'une exigence du Pacte Arim. Un autre dispositif départemental a été créé à titre expérimental : L'agence immobilière sociale, qui recense les appartements vides, permet d'aider à la réalisation de travaux et de sécuriser le paiement des loyers pour le logement social.

## **APPROUVE Á L'UNANIMITÉ**

Le règlement modifié d'attribution des aides communales, pour la mise en œuvre de l'Opération Programmée de l'Habitat, annexé à la délibération.

### **10. Relations entre Montgeron et Grand Popo (Bénin) : Adoption du projet de coopération 2010**

Monsieur DUROVRAY approuve ce projet mais souhaiterait que les fonds aillent directement aux personnes concernées. Il constate que les frais de gestion restent élevés sur la Ville.

Monsieur le Maire répond que la coopération consiste à construire un partenariat, et ne se résume pas à un versement de fonds. Montgeron est la ville référente sur le Bénin, et le déplacement des élus est indispensable. La formation des cadres et des élus et l'échange sont les fondements du projet, l'attribution d'une subvention va à l'encontre de ce principe, c'est la différence entre la charité et la solidarité.

Madame CARILLON souhaite connaître le nom des partenaires du projet. Madame RULLO répond qu'il s'agit du Ministère des Affaires Etrangères, de l'AMI, du Lyon's Club, d'Aquassistance, du Département, et d'autres associations qui oeuvrent sur place.

## **APPROUVE Á L'UNANIMITÉ**

Le projet global de coopération décentralisée entre Montgeron et Grand Popo pour l'année 2010, joint en annexe.

**DECIDE** De le réaliser sous réserve de l'obtention des financements nécessaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter à cet effet les institutions partenaires à hauteur du coût global du projet et à signer tout document afférent au versement de ces subventions.

### **Question Orale déposée par Monsieur BIZIEUX**

*« Monsieur le Maire, vous avez évoqué pendant les dernières élections la création d'une brasserie place René Haby. Les premières livraisons d'appartement ont lieu maintenant depuis un an et les locaux commerciaux concernés restent vides. Je vous remercie de nous donner des informations sur ce projet. Cordialement. »*

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la place à l'angle de la rue René Haby. Plusieurs commerçants doivent déménager et occuper les locaux commerciaux, notamment l'Otarie Gourmande. Pour la brasserie, les commerçants qui doivent s'installer à Montgeron tiennent actuellement un commerce à Noiseau. Or, la personne qui devait reprendre leur affaire n'a pas pu obtenir les autorisations nécessaires. Donc la vente n'a pas encore pu se faire. Les travaux de fermeture de leur premier commerce doivent commencer début janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

**Gérald HÉRAULT**  
Maire de Montgeron  
Vice Président du Conseil Général  
de l'Essonne

